

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 12 (1874)
Heft: 19

Artikel: Lausanne, le 9 mai 1874
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-182787>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les Samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : un an, 4 fr ; six mois, 2 fr.
Pour l'étranger : le port en sus.

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin Monnet, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

Lausanne, le 9 mai 1874.

Les journaux de Paris nous apportent la triste nouvelle de la mort de notre célèbre compatriote M. Charles Gleyre. La réputation de cet artiste, l'un des plus éminents de notre époque, et les magnifiques toiles que nous devons à son pinceau, inspiré par quelques beaux traits de notre histoire nationale, lui avaient acquis tant d'admirateurs et rendu son nom si populaire dans la Suisse romande, que sa perte y produira une douloureuse sensation.

Nous tenons d'un des proches parents du peintre quelques détails biographiques qui ressortent un peu de ce qui est généralement connu, et que nous nous empressons de donner à nos lecteurs.

Charles Gleyre est né à Chevilly (district de Cossonay), en 1806. Son père, Alexandre Gleyre, agriculteur-propriétaire, eut trois fils, dont Charles était le cadet. En 1814, Alexandre Gleyre quitta Chevilly, pour cause de santé, et se retira avec sa famille à Lasarraz, où il habita la maison qui sert aujourd'hui de cure. Il y mourut la même année, et Mme Gleyre ne lui survécut pas longtemps. À la mort de leur mère, l'aîné des enfants avait seize ans ; Charles, le plus jeune, n'avait que douze ans. Leur oncle, M. François Gleyre, qui était alors à Lyon, vint avec sa femme en Suisse pour régler des affaires de famille, et emmena avec lui les trois orphelins, qui retrouvèrent en lui un père, et, chez leur tante, la tendresse et la vigilance de leur mère. Cet excellent oncle, sous la protection duquel notre compatriote a pu donner essor à ses talents, est mort y a quelques années à Chevilly, à un âge fort avancé.

Jusqu'au moment où ils partirent avec leur oncle les trois frères Gleyre n'avaient reçu d'autre instruction que celle de l'école primaire de Lasarraz. Ils continuèrent leurs études à Lyon. Le maître de Charles ne tarda pas à remarquer chez son élève un goût très prononcé pour le dessin. Poussé dans cette étude, il fit bientôt des progrès rapides, et, quelques années plus tard, partit pour Paris, où il eut pour premier maître le peintre Hersent. En 1825, il habitait une mansarde du quai des Augustins. Dès le matin, il quittait ce modeste logis pour n'y rentrer que le soir. Toute la journée il était à l'atelier de peinture, dans les musées ou les bibliothèques.

Dès que le jeune peintre fut suffisamment au fait

des procédés de son art, il partit pour l'Italie, où, pendant six ans, il étudia à fond les œuvres des grands maîtres. Après l'étude des chefs-d'œuvre de Rome, il sentit le besoin de voyager pour s'inspirer des grands secrets de la nature et apprendre à connaître les mœurs, les coutumes des divers peuples. Il visita tour à tour l'Egypte, l'Abyssinie, la Syrie, la Grèce, la Turquie, et revint en Europe avec un portefeuille riche de croquis et d'études. Mais, durant ses longs voyages, sa santé s'était affaiblie ; il souffrait surtout d'un mal d'yeux, provenant sans doute d'un travail presque incessant.

Il retrouva sa bonne tante Gleyre, à Lyon, qui lui prodigua les plus tendres soins ; puis aussitôt remis de ses fatigues, il reprit le pinceau.

Le premier tableau qu'il exposa après son retour en France représente *Saint-Jean dans l'île de Patmos*. « Il y avait dans cette œuvre, écrivait M. Gustave Planche, toute une protestation contre le genre conventionnel. La figure de son apôtre n'était pas calquée sur ces éternelles faces de saints dont les églises catholiques fourmillent. C'était un portrait pris dans la nature, mais embelli par le dessin élégant des draperies et par la magie des couleurs. »

Ce fut son second tableau, *le Soir*, connu plus généralement sous le nom d'*Illusions perdues*, qui fonda définitivement sa réputation. Ce tableau, une des plus charmantes, une des plus poétiques compositions de l'école moderne, fut acheté avec empressement par le gouvernement français pour le musée du Luxembourg.

L'école moderne doit au pinceau de M. Gleyre plusieurs autres toiles non moins remarquables, acquises par différentes mains, les unes en France, les autres en Italie, en Angleterre ou en Suisse ; telles sont *la Séparation des Apôtres*, qui eut un très grand succès, *la Nymphe Echo*, *les Bacchantes*, *la Mort du major Davel*, *les Helvétiens faisant passer les Romains sous le joug*, *le Déluge*, *la Pentecôte*, *la Diane chasseresse*, *le Retour de l'enfant prodigue*, *Ruth et Booz*, *Vénus Pandémus*, *le Sommeil du loup*, *Hercule aux pieds d'Omphale*, etc.

Notre illustre compatriote est devenu pour nous un peintre national. Notre musée Arlaud s'est enrichi de quelques-unes de ses œuvres les plus belles, qui sont de véritables pages de notre histoire. Il les a consacrées à son pays, il les lui a réservées malgré les offres brillantes qui lui ont été faites à l'étran-

ger. M. Gleyre est toujours resté profondément attaché à sa patrie vaudoise qu'il venait régulièrement visiter chaque année. Il aimait revoir son village natal et serrer la main à ses amis d'enfance de Chevilly et de Lasarraz, où il a laissé de si bons souvenirs de sa générosité et de l'affabilité de son caractère.

Passant un jour d'hiver près d'une fontaine de Chevilly, entourée de pauvres femmes, les unes lavant leur lessive, les autres leurs légumes, exposées à l'intempérie de la saison, il eut pitié d'elles, et, quelque temps après, fit faire à ses frais une toiture pour abriter les bassins de la fontaine.

On cite cet autre trait de générosité et de désintéressement : Un Parisien, s'adressant à lui, lui demanda s'il consentirait à donner des leçons de peinture à son fils. Le peintre répondit qu'il pouvait envoyer son fils à la salle d'étude. Mais le papa désirant connaître le prix des leçons, M. Gleyre lui dit qu'il paierait comme ses autres élèves. La réponse n'était pas très claire; le Parisien insiste en disant qu'il n'était pas riche, et que les leçons d'un peintre distingué étaient sans doute de haut prix. Enfin, après quelques hésitations, quelques détours, il finit par dire : « Combien les autres élèves paient-ils ? — Eh bien, répond M. Gleyre, mes élèves ne paient rien ; ils ne paient que les toiles et les couleurs. »

Lettres japonaises.

Chum à Yoa.

Un livre que j'ai sous la main dit que chaque ville, village ou hameau du canton de Vaud est une république en miniature ayant ses conseils législatif et exécutif. L'ensemble de ces républiques forme la république vaudoise, laquelle est une des vingt-cinq républiques qui composent la république suisse. Voilà bien des républiques pour une population double de celle de Yedo.

Les attributions des républiques communales sont limitées par la législation cantonale, laquelle est limitée par la législation fédérale, laquelle est limitée par la volonté de Dieu seul. Et encore !

Le Haut-Etat de Vaud, pour parler le langage des chancelleries, compte 231,541 âmes ; ces âmes élisent un corps législatif à raison de *un* député par mille de population, ce qui fait 231 1/2 législateurs. Les 41 âmes restantes ne sont pas représentées.

Ces députés, m'assure-t-on, sont tous des hommes graves, expérimentés, savants, moraux et tels en un mot qu'ils doivent l'être. Voilà assurément un aréopage comme il n'en fut jamais.

La Grèce, dans ses beaux jours, a compté sept sages ; le canton de Vaud en a trente fois plus, et il n'en est que plus modeste. — Heureux peuple !

Le Conseil législatif choisit dans son sein, et parmi les membres qui offrent le plus de garanties, un certain nombre de Grands-Prêtres ou ministres chargés de veiller à l'exécution stricte des décisions de l'assemblée. Ces deux Conseils constituent, mon

cher Yoa, le Parlement vaudois et, dès qu'il sera réuni, j'irai entendre la voix de la Sagesse et prendre mes notes.

Les lois, une fois votées et promulguées, sont mises à exécution par des magistrats intègres et nombreux, de sorte que le canton de Vaud est le pays le plus administré que je connaisse.

Ces magistrats, je les rencontre partout et sous tous les costumes ; nouveaux Cincinnatus, je les vois aux champs parlant patois à leur attelage ; modernes Diogènes, ils pérorent près d'un tonneau ; gentlemen, quelquefois, ils pénètrent dans les salons ; savants même, ils profitent de leurs moments de loisir pour aller grimper sur les Pyramides, afin de mieux lire la généalogie des Pharaons.

Quelles sont maintenant les attributions réelles du pouvoir législatif vaudois ? voilà ce que je ne sais pas encore. Il y a quelque trente ans ses attributions étaient souveraines, mais dès lors les choses ont quelque peu changé.

Les cantons confédérés ont fait le sacrifice d'une partie de leurs droits en faveur d'un pouvoir central siégeant à Berne. Ce mouvement vers la centralisation paraît s'accentuer et ne s'arrêtera, je le crains, que lorsque les Suisses auront goûté des douceurs d'un pouvoir absolu et irresponsable. Cela me fait l'effet de ces grenouilles de la fable qui demandaient un roi qui les forçât de coasser à l'unisson.

Il en est des peuples comme de l'écureuil dans sa cage, ils croient avancer parce qu'ils se donnent du mouvement.

Ton CHUM.

Lè martchauds de remessè.

Dou z'individus, que diont dè Balleins, sè trovâ-vont à Mordze on dzo dè faire po veindre dâi remessè. Yon dè stâo coo sè teniâi dézo lè z'arcadès et lè fasâi quienzè centimes pîce, et l'autro étai âo carro dè la grenetta que lè veindâi po dix centimes. Ma fâi vo peinsâ bin que pè on temps dè tchertâ coumeint n'ein ora, on l'âi vouâité à dou iadzo dèvânt dè férè dè la dèpeinsa et qu'on va adé âo bon martsi. Tantia que cé que lè veindâi dix centimes eut bintout tot veindu, tandisque l'autro restâvè quie avouè sa biola, son dé et sa bllian-tsetta. A la fin dè la faire sè troviront lè dou dein n'a pinta po baire on quart et cè que n'avâi rein veindu dese à l'autro :

— Coumeint diabllio c'ein va-te que te pouessè lè bailli po dix centimes, mè que robo lo bou po lè férè ne pu pas pi m'ein teri bin adrâi ein lè veindeint quienzè.

— Ah ! répond l'autro, c'est que mè, ye lè robo totè fêtés.

Des rentrées tardives.

Rassurez-vous, ô débiteurs mésiants, nous ne parlons pas de la rentrée tardive des fonds.

Bondissez de joie, ô ménagères solitaires qui, trop souvent, maugréez au coin d'un foyer refroidi,